

CTPL DU 05 DECEMBRE 2006

**Accueil commun - Transfert des Domaines...
Le Ministère est atteint de la « réformite »
les agents ne suivent plus**

Ce dernier CTPL de l'année nous réservait un ordre du jour particulièrement important (évaluation de l'accueil commun à Colombes et transfert de la mission Domaines au 1er janvier 2007). Il a permis également de faire un bilan de l'année 2006.

A ce propos, les représentants CGT ont fait la déclaration suivante :

Nous nous retrouvons aujourd'hui 5 décembre 2006, pour éventuellement, la dernière réunion paritaire de cette année. Nous pensons, donc, qu'il est temps, aujourd'hui, de dresser un bilan de cette année.

L'année 2006 a été marquée par de profonds bouleversements tant sur le plan des structures du réseau que sur la gestion humaine.

En ce qui concerne le réseau, vous êtes la première direction dans ce département à avoir décidé de la fermeture de Trésoreries (Fontenay-aux-Roses et le Plessis Robinson le 30 juin dernier et Puteaux le 31 décembre prochain). A chaque étape de cette entreprise de démolition, la CGT s'est opposée à votre logique de rationalisation du réseau sans aucune concertation avec les acteurs concernés. Les organisations syndicales ont été informées dès lors que la décision a été entérinée et les usagers ont été soumis au bon vouloir de la presse municipale. Vous comprendrez que notre conception du Service Public de proximité et de pleine compétence se heurte à la vôtre si tant est que votre conception relève encore du Service Public. Nul ne peut se satisfaire de l'éloignement des centres de décision, nul ne peut se satisfaire d'une administration polymorphe, qui ne peut répondre que de manière très imparfaite à un problème bien précis alors que les compétences des 2 réseaux sont reconnus partout. Laisser croire que l'accueil commun est une demande pressante des usagers est une falsification de la réalité. Les comités d'usagers demandent tous au Service Public une accessibilité physique et intellectuelle, une simplification des démarches et surtout une réponse définitive à leurs questions. L'accueil commun n'a pour but que la rationalisation du réseau en zone urbaine comme en zone rurale. L'annonce faite des suppressions d'emplois au sein du ministère est la preuve de votre volonté de fragiliser les missions et d'en faire la démonstration de leur obsolescence. Les agents et leurs représentants sont les garants du Service Public de sa cohérence, de sa justification, de son indépendance face à une quelconque idéologie.

La CGT, lorsqu'elle a pu s'opposer à une de vos décisions, a toujours formulé des propositions alternatives. Nous possédons, avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, un formidable outil de modernisation des Services Publics. Le département est couvert par le haut débit, l'intranet commun fonctionne, la proximité virtuelle existe, donc rien ne peut justifier la fusion des 2 réseaux et le mélange des genres. La séparation de l'ordonnateur et du comptable ne veut plus rien dire pour vous mais sa justification est toujours d'une cruelle actualité. Notre Constitution est basée sur la séparation des pouvoirs, garante de la sécurité de la gestion des fonds publics. Que peut donc justifier alors le rapprochement des 2 grandes directions du Ministère ? Une mesure d'économie conséquente pour sacrifier aux lois libérales actuellement mises en œuvre ? Nulle part vous ne pourrez trouver une population favorable à la fermeture de ses Services Publics, nulle part vous ne trouverez la CGT à vos côtés lorsque le dialo-

que social est aussi tronqué qu'il ne l'a été sur ce dossier.

Les personnels, aussi, ont eu à pâtir des réformes : la nouvelle façon de gérer les ressources humaines qu'il s'agit de la promotion professionnelle via la notation et les tableaux d'avancement, la réforme des mutations, le nouveau CPP...

Pour revenir sur la réforme de la notation celle-ci a été sacrifiée sur l'autel de la gestion mercantile de la Fonction Publique. Les notateurs ont désormais l'obligation de paramétrer leur notation en fonction de critères budgétaires, obligation leur est faite de trouver 20% de leurs collaborateurs excellents, 30% très bons et l'autre moitié qui va du très insuffisant au bon... alors que l'appréciation ne doit relever que de l'humain vous y intégrez du marchand !!!!! Mais la notation a ce double privilège d'être l'étalon quantitatif des promotions. Les CAP du printemps l'ont démontré. Combien de collègues vont se retrouver dans la nasse des agents « bon » sans pouvoir en sortir avant de nombreuses années car la peine minimale est de 3 ans ferme.

La réforme des mutations actuellement en cours ne peut répondre non plus au blocage des mouvements. Le droit à mutation reste un droit statutaire mais la réforme le remet complètement en cause avec la gestion des vacances. Les emplois dans ce Ministère restent la variable d'ajustement comptable et structurelle.

L'activisme que vous avez déployé pour vendre le CPP aux agents n'a pas eu l'impact escompté malgré l'apparat des grandes messes. Vous en êtes à faire des relances pour connaître le ressenti de votre discours dans le réseau. Rassurez-vous vos collaborateurs ont très bien compris le sens de vos propos : comment faire plus avec moins de moyens. La réforme n'est pas qu'une question d'affichage, une opération de communication, elle intègre des hommes et des femmes qui doivent mettre en œuvre les décisions arrêtées dans un bureau à Bercy. Vous ne pourrez pas associer vos collaborateurs si vous ne tenez pas compte de leurs attentes, de leurs conditions de travail...

La direction n'a pas pour habitude de commenter les déclarations liminaires, se contentant de l'annexer au procès-verbal. Mais, cette fois-ci, Monsieur COLLOT a tenu à nous apporter quelques remarques. Concernant le fait d'être la première direction du département à avoir signé des fermetures de postes comptables, c'est sûrement vrai. Cependant il ne s'agit, en aucun cas, d'une entreprise de destruction mais bien au contraire, selon lui, d'une amélioration des services publics. Sur la création des Hôtels des Finances, toutes les études montrent que les usagers veulent ce genre de structures, en témoigne la fréquentation en hausse aux guichets. La CGT n'a jamais contesté le rapprochement géographique des directions du Ministère, c'est le projet que nous portons depuis 2000, mais notre conception relève de l'accueil conjoint et non pas de l'accueil indifférencié. Et enfin, pour ce qui concerne les réductions d'emplois, la direction locale rejette la responsabilité sur le gouvernement. Elle n'a pas tort mais tirons-nous dans le même sens ? Comment accepter 50 vacances d'emplois dans le département et mettre en place, avec zèle, l'ensemble des réformes mangeuses de temps, inutile pour la plupart et redondant avec d'autres activités.

Voilà pour la petite mise au point du TPG. Nous en prenons acte, considérant qu'il s'agit toujours d'information à défaut de concertation.



ACCUEIL COMMUN COLOMBES



L'accueil commun (module 2) est en place à Colombes depuis la réinstallation de la trésorerie dans l'Hôtel des Finances en février dernier. La direction a donc voulu dresser un bilan avant le passage en module 3. Un questionnaire a été élaboré et soumis tant aux usagers qu'aux collègues. 92 usagers ont été « sondés » durant 3 semaines choisies selon leur activité, 6 usagers ont refusé de s'y soumettre. Le bilan est globalement positif pour ce qui concerne les délais d'attente, de traitement, la qualité de la réponse et l'organisation. Les bémols avancés portent sur l'accessibilité pour les handicapés, les poussettes..., la confidentialité.

La réaction des collègues est également plutôt satisfaisante. Malgré quelques aménagements immobiliers à faire, ils seraient plutôt demandeurs de tenter l'expérience jusqu'au bout. C'est vrai que professionnellement, il s'agit d'une expérience enrichissante mais qui comporte un certain nombre de problèmes néanmoins. Ces obstacles, nous les avons soulevés à maintes reprises mais ne semblent pas être la préoccupation première des directions : réalités vécues dans les départements expérimentateurs des compétences croisées et des délégations inter trésoreries. La formation des agents d'accueil prend un certain retard et se fait plutôt sur le tas qu'en amont. L'accès au portail recouvrement est impossible compte tenu des 2 réseaux informatiques séparés. L'accueil commun ne peut se faire que sur les entités si-

tuées sur le site de l'Hôtel des Finances. Le périmètre des CDI n'englobant pas celui des trésoreries il existe parfois des conflits d'intérêts entre l'accueil commun et le guichet de la trésorerie rattachée.

Une fois de plus, la CGT a refusé de cautionner les accueils communs types CTPM du 7 juillet 2005 où le contenu des accueils ne repose que sur de l'affichage et ne prend pas en compte les attentes des collègues et des usagers. Les directions locales se sont jetées sur ce projet sans évaluer les tenants et les aboutissants. Des projets bâtards où il faut jongler entre les périmètres fiscaux, des réhabilitations de CDI qui n'avaient pour buts que d'améliorer l'espace et l'ergonomie dans lesquels on a forcé l'intégration des trésoreries, y compris aux forceps.



Le bilan de l'accueil commun de Colombes nous a permis de faire le point sur les différents projets en cours ou réalisés dans le département :

- **SCEAUX** : l'accueil commun est en place mais sur la partie fiscale du CDI de SCEAUX-NORD (les communes de Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et le Plessis Robinson). Le CDI de SCEAUX-SUD s'occupe, lui, des trésoreries d'Antony et de Châtenay-Malabry. Là, l'accueil commun n'est pas possible.
- **MONTRouGE** : l'accueil commun devrait démarrer début 2007 après la signature du protocole. A noter que les agents des impôts ont investi les bureaux de l'accueil commun dès le 4 décembre. Cet accueil ne se fera que sur le fiscal de MONTRouGE car celui de BAGNEUX reste à la TP BAGNEUX.
- **SURESNES** : les collègues de l'ex TP PUTEAUX arrivent à l'Hôtel des Finances pour la fin de l'année et l'accueil commun pourra démarrer.
- **ASNIERES et NANTERRE** : mise en place de l'accueil commun dès l'installation dans les nouveaux locaux avant l'été.
- **SEVRES** : la configuration du site ne permet pas un véritable accueil commun. En effet, la Trésorerie est au premier étage et le CDI dans le reste des étages. De gros travaux sont donc à prévoir.

Les projets départementaux comme les autres sur l'ensemble du territoire engendrent beaucoup de confusion. Mais c'est vrai que dans confusion il y a au moins fusion!!!



TRANSFERT DES DOMAINES DE LA DGI A LA DGCP

Le service des DOMAINES a pour activité l'évaluation des biens immobiliers. L'Etat, les collectivités territoriales (communes, départements, régions) et organismes HLM... ont obligation de passer par ce service avant toute transaction.

Dans le département, les Domaines sont réparti en 2 services :

- La brigade : elle émet une évaluation sur la valeur vénale ou locative du bien.
- La direction de gestion : c'est le notaire de l'Etat. Elle s'occupe également de la gestion

des biens privés loués par l'Etat, des biens publics, des logements concédés aux fonctionnaires...

Cette opération de transfert nous est présentée depuis la décision ministérielle comme étant une nouvelle synergie des moyens de l'Etat au profit de la gestion de son patrimoine immobilier. Les documents transmis pour le CTPL font état de :

- faire évoluer le parc immobilier vers des implantations plus adaptées, moins nombreuses et moins onéreuses,
- optimiser l'occupation des immeubles et valoriser au mieux ceux qui sont libérés,
- moderniser l'entretien des bâtiments,
- mobiliser le foncier pour participer à la production de logements.

Devant ce catalogue on peut constater qu'au-delà de l'affichage, il y a réellement une volonté de gérer le patrimoine de l'Etat comme une agence immobilière. Delà à profiter de la bulle immobilière actuelle, nous vous laissons juges.

2 services de la TG seront impactés : la comptabilité pour les droits au comptant et le RPDA à l'émission des titres de perception. Ils auront en charge le recouvrement des redevances domaniales et de l'encaissement des recettes suite à la vente de biens immobiliers. La CGT a demandé que cette nouvelle mission soit bien prise en compte pour l'attribution de personnels. La Direction a, bien entendu, acquiescé !!! On attend de voir !

Le transfert des ressources humaines se fera sur 2 sites distincts (les brigades à la place de la TP PUTEAUX) et la direction au 9^{ème} étage de la Préfecture. 22 agents vont venir des différents sites de la DGI.

La délégation CGT s'est étonnée de ce transfert en demandant tout simplement les raisons d'une telle décision.

En effet, il s'agit d'un nouveau transfert de mission qui vise à mettre dans les mêmes mains l'ordonnancement de la dépense et la réalisation de celle-ci. Le TPG, conseil et comptable, des collectivités locales pourra orienter celles-ci dans la gestion de leur patrimoine. Le triangle CADASTRE-HYPOTHEQUES-DOMAINES est désormais brisé, les 2 premiers services restant du ressort de la DGI. Certaines applications ne pourront pas être transférées du fait de la séparation stricte des réseaux informatiques de la DGCP et de la DGI (cf accueils communs). Le statut des personnels est aussi à revoir. Jusqu'au 31/12/2009, le personnel transféré peut choisir entre rester à la DGI ou intégrer la DGCP, au-delà, le choix sera définitif sans aucune garantie sur le maintien de l'activité DOMAINES.

Pour la CGT, la privatisation rampante de ce service est déjà en place. Le ministre du BUDGET en mettant en place le SCN (service à compétence nationale) FRANCE DOMAINES, a ouvert la voie à l'externalisation des évaluations patrimoniales en confiant les études « à des professionnels du secteur ».



CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE SURESNES

Une modification des horaires d'ouverture est intervenue pour la Trésorerie lors de l'emménagement dans l'Hôtel des Finances, afin de les harmoniser avec l'accueil commun.

Les horaires d'ouverture sont désormais 8h45-12h et 13h15-16h du lundi au vendredi.

DESIMPLANTATION D'UN EMPLOI D'HUISSIER DU TRESOR PUBLIC

Depuis de longs mois, la direction locale interpellait la CP sur le gel des emplois d'huissiers dans le département. Comment peut-il en être autrement depuis la mise en place des PSE, de la PCA pour les amendes et de l'OTD pour les produits locaux. L'activité des huissiers du trésor a considérablement chuté depuis que la Direction Générale a décidé de confier le recouvrement de certaines créances aux huissiers de justice. Les représentants CGT l'ont dénoncé en son temps et aurait souhaiter un sort plus heureux pour les huissiers du trésor (à voir l'article <http://www.tresor.cgt.fr/spip.php?article2631>).



QUESTIONS DIVERSES

La séance des questions diverses a été riche, en effet la première a été posée par le TPG. Plutôt qu'une question, il s'agissait d'une information. Pour celles et ceux qui sont venus à la TG ces dernières semaines, ils ont pu constater une recrudescence des contrôles à l'entrée du Centre Administratif. Ces dispositions font suite à des menaces reçues et une application stricte du plan Vigipirate Rouge, un peu renforcé pour la circonstance. Nous avons relevé que, conscients des menaces que peut recevoir un édifice public de surcroît une Pré-

fecture, le dispositif retenu est très contraignant tant pour les personnels que pour le public et ne facilite en rien l'accessibilité du bâtiment. Pour les agents devant venir à la TG, il est désormais impératif de se munir de sa convocation indiquant la date, l'heure et le lieu de rendez-vous exacts.

Concernant l'application du décret d'interdiction de fumer dans les lieux publics, la direction locale nous a dit qu'elle réfléchissait à trouver une solution en adéquation avec la réglementation, la sécurité et la pérennisation des fumeurs dans le réseau. Car même si le tabac devient interdit dans tous les lieux publics à partir du 1er février, il n'est pas pour autant illégal de fumer en France.



Les représentants CGT ont fait part au CTPL de leurs dernières visites de poste.

Lors de leur passage à la GARENNE-COLOMBES, ils ont appris que le calendrier des basculements HELIOS avait été modifié. En effet, la direction a décidé de remplacer VANVES par LA GARENNE au mois d'avril. Etrange lorsque l'on sait que VANVES avait commencé ses opérations, un peu moins lorsque l'on sait que COLOMBES MUNICIPALE et BOIS-COLOMBES ont déjà basculé et qu'une spécialisation collerait parfaitement sur le périmètre fiscal des 3 communes (cf accueil commun décidément). La réponse de la direction a été une non réponse. Il est des silences qui ...



Pour SURESNES, de nombreuses revendications sont remontées. Le problème des places de parking n'est

toujours pas résolu. D'une part, les archives de la DGI sont stockées à la place des voitures. A noter que ce bâtiment n'avait pas vocation au départ de devenir un Hôtel des Finances mais des travaux d'agrandissement du CDI préexistant ont servi à y incorporer une TP de 15 agents (pousse toi de là que je m'y mette). D'autre part, seules 8 places de parking seront disponibles pour un effectif de 110 agents (impôt et trésor). La sécurité reste aussi en suspens. La configuration du bâtiment fait qu'une intrusion par le parking permet l'accès à la trésorerie dans le dos des agents. Un vice de construction a été décelé mais n'est toujours pas résolu.



Quant à la restauration, elle ne peut se faire sur place par absence de cuisine et se fait à l'ancienne cantine sur les quais distante de plus d'un kilomètre. Nous avons demandé que les agents de la Trésorerie puissent bénéficier d'un quart d'heure supplémentaire (à l'instar des collègues des impôts) pour faire l'aller et le retour. Monsieur MARTIN s'est déclaré défavorable à cette proposition considérant qu'ils avaient désormais 1h15 de pause méridienne (voir le changement d'horaire page précédente) !!!! Il ne semble pas savoir que cette pause ne concerne que la fermeture au public et que les agents prennent 45 min pour déjeuner et reviennent travailler ensuite !



La CGT a demandé des précisions sur la circulaire Fonction Publique encadrant les frais de déplacement. En effet, depuis le mois de novembre une nouvelle réglementation en la matière est entrée en application. Désormais tout fonctionnaire en mission dans une commune limitrophe à sa résidence familiale ou administrative ne se verra pas attribuer d'indemnités de repas. Au dernières nouvelles, les frais de déplacement du mois de novembre sont toujours en instruction au service RH de la TG mais la date limite de mandatement au service Dépenses est fixé au mardi 19 décembre.

A noter que suite à une proposition de la CGT à un précédent CTPL, les équipiers de renfort sont enfin équipés de clés USB depuis le 13 décembre dernier !!!

Enfin, la CGT, toujours soucieuse de propositions pour l'amélioration des conditions de travail, a porté à la connaissance du CTPL l'existence de cercleuses automatiques pour la confection de paquets. Son utilité nous a paru opportune pour la campagne des comptes de gestion. D'autant plus que certains départements les utilisent déjà, notamment en région parisienne, les doutes sur la validité de ce procédé par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes sont levés. La direction a été attentive à ce sujet et, le lendemain du CTPL dépêchait un de ces cadres pour obtenir des renseignements.



ARRIVEE D'UN NOUVEAU CONSEILLER ET DEMENAGEMENT DE LA MUTUELLE

Depuis le 1er novembre, un conseiller départemental a pris possession des locaux. Il s'agit de Brigitte ESTIVALET (permanence tous les jours sauf le mercredi après-midi) et depuis le 15 décembre, la Mutuelle a changé de local. Celui-ci se trouve toujours au 12ème étage de la TG (dans la même travée) mais plus près des ascenseurs.

Les représentants en CTPL

Carole LAFON (TG-RPDA) - Franck RICHAGNEUX (ERD) -
Jacqueline JOLLY (ERD) - Philippe KERGOAT (TP AMENDES)



**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !
Alors, je me syndique ...**

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

**La pression
ça suffit !**



**REJOIGNEZ
LA CGT Trésor !**

CHS du 7 décembre 2006 : 100 000 euros de crédits détournés de leur objet !

A la suite de la tenue du Comité Hygiène et Sécurité du 7 décembre 2006, la CGT a décidé de s'adresser à tous les agents du Ministère des Finances des Hauts-de-Seine.

Comme son nom l'indique, le comité hygiène et sécurité a pour objet de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail.

Alors qu'avec les multiples opérations immobilières en cours, les restructurations, de nombreux sujets méritent l'attention et l'intervention du CHS, l'action de celui-ci a été paralysée pendant tout le premier semestre 2006. Pendant six mois, l'administration a laissé vacant le poste de secrétaire du CHS. Les organisations syndicales ont demandé son remplacement. La Fédération des finances CGT est intervenue auprès du ministère. Le poste n'a été pourvu qu'en juin 2006.

L'administration a trouvé son compte dans cette absence de fonctionnement du CHS pendant des mois car elle a une idée très précise de la manière d'affecter les crédits 2006 inutilisés.

La Direction des Services fiscaux des Hauts-de-Seine Nord vient d'acquérir un immeuble de bureaux à Nanterre (l'immeuble « Tivoli ») pour y installer un « hôtel des finances » regroupant les services des impôts et du trésor de Nanterre. L'administration a découvert après coup que l'achat de l'immeuble Tivoli ne comprenait pas le système de gestion du bâtiment qui contrôle le fonctionnement des ascenseurs, du système de sécurité incendie, des alarmes... Suez, la société vendeuse, a demandé 100 000 euros supplémentaires pour cette installation faute de quoi elle démonterait le système.

L'administration qui pour le moins n'a pas été très attentive sur ce dossier a fait appel au Comité Hygiène et Sécurité afin qu'il prenne en charge cette dépense.

Pour la CGT, ce système a été installé par l'ancien propriétaire. Il est rattaché à l'immeuble. Il ne s'agit aucunement de dépenses nouvelles destinées à améliorer la situation des personnels en matière d'hygiène ou de sécurité. La proposition de l'administration aboutit donc à faire financer une partie de l'acquisition de l'immeuble et de ses équipements par le CHS.

Alors que de nombreuses demandes ne sont pas satisfaites et restent en attente, l'administration détourne les crédits du CHS pour financer ses opérations immobilières.

Les représentants de la CGT ont dénoncé cette opération et ont refusé de cautionner ce véritable détournement des crédits du CHS pour des dépenses qui incombent à l'acquéreur. Ils ont voté contre cette proposition lors du CHS du 7 décembre (le vote a été le suivant : CGT 2 contre, SNUI 2 abstentions, FO 1 pour et administration 3 pour).

L'administration utilise l'argument que si ces crédits n'avaient pas été utilisés, ils auraient été reversés au ministère. Cela ne change pas le fond du problème. En outre, la responsabilité de cette situation incombe à l'administration qui n'a pas fait le nécessaire pour que les crédits puissent être utilisés conformément à leur objet en cours d'année. Les demandes des agents sont pourtant nombreuses.

Le budget du CHS n'est pas fait pour financer les opérations immobilières, il n'est pas fait non plus pour corriger les erreurs de l'administration lors d'opérations d'acquisitions, nous exigeons la restitution des 100 000 euros du CHS !